

## Service de garde

### École des Perséides, pavillon des Primevères

#### Demande de modification du type de fréquentation

Comme mentionné dans les règles de fonctionnement du service de garde, les parents peuvent demander la modification du type de fréquentation. Un maximum de trois (3) modifications est autorisé durant l'année scolaire.

L'ajout ou le retrait de période de fréquentation constitue un changement de type de fréquentation.

Un changement aux jours de fréquentation, sans qu'il y ait de changement aux nombres de périodes, ne constitue pas une modification du type de fréquentation.

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

#### Type de modification :

Arrêt du service de garde  Raison du départ : \_\_\_\_\_

Changement de fréquentation (horaire et/ou statut)

**Nouvel horaire** : Veuillez cocher les périodes où votre enfant sera présent au service de garde

Service de garde	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Avant les classes 6 h 35 à 8 h 32					
Midi 12 h à 13 h 20					
Après les classes 15 h 42 à 17 h 35					
Statut (Section réservée au service de garde)					

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Effectif à compter du : \_\_\_\_\_

\* Comme stipulé dans les règles de fonctionnement du service de garde, le parent doit assumer les frais des deux semaines qui suivent cette modification de fréquentation.

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

\_\_\_\_\_  
Date

Administration seulement

Ajustement des frais  Donné de contrôle  Listes des élèves groupe repère   
Adresse complémentaires 2<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année  Groupe Am midi Pm